



Bilan de concertation

Bilan de concertation

I-	Contexte réglementaire	p.3
II-	Le dispositif de pilotage de révision du SCoT	p.3
III-	La mise en œuvre de la concertation avec la population	p.4
IV-	La mise en œuvre de la concertation avec les partenaires associés	p.7
V-	Synthèse	p.7

I. Contexte réglementaire

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, l'organisme en charge de l'élaboration ou de la révision d'un SCoT doit délibérer sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Aussi, par délibération du 28 mars 2012 le Syndicat Mixte du SCoT Colmar Rhin Vosges avait défini ces modalités de concertation :

Modalités de concertation

Selon les dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, le comité syndical délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration d'un projet de schéma de cohérence territoriale, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Cette concertation a pour objectif non seulement d'assurer une information la plus complète possible des personnes concernées tout au long de la procédure de révision du SCoT (réunions publiques, information à travers le site internet du SCoT, ...), mais également de permettre à l'ensemble des personnes concernées de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure de révision selon un processus itératif (observations orales, écrites, réunions publiques...).

Le porté à connaissance de l'Etat ainsi que les comptes-rendus des réunions publiques et ateliers SCoT, ainsi que les études préalables à la révision du SCoT seront tenus à la disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet, et actualisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

A cet effet, seront mis en place les modalités de concertation suivantes :

- réunions publiques, ateliers thématiques et/ou territoriaux ;
- mise en place d'un site internet ;
- mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques ;
- mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations dans les locaux du Syndicat Mixte.

II. Le dispositif de pilotage de révision du SCoT

Les décisions et le pilotage de la procédure de révision du SCoT ont été mises en œuvre par les organes suivants :

Le Comité Syndical

Il valide chaque étape de la révision du SCoT puis arrête le projet et approuve enfin la version définitive. Le Comité syndical se compose des représentants élus de chacune des communes constituant le périmètre du SCoT Colmar Rhin Vosges.

Le Comité syndical s'est réuni à **7 reprises** :

- Le 12 décembre 2012 : lancement de la procédure de révision
- Le 11 avril 2013 : présentation du diagnostic
- Le 27 novembre 2013 : point d'étape sur le PADD
- Le 10 décembre 2014 : débat sur le PADD
- Le 3 mars 2015 : présentation du DOO
- Le 29 juin 2015 : validation des principaux éléments du DOO
- Le 24 mai 2016 : arrêt du projet de SCoT

Le Comité de pilotage / bureau syndical

Il étudie et valide chaque étape de la révision du SCoT (études diagnostic, PADD, DOO...) avant sa présentation en Comité syndical. Le bureau syndical est composé de 16 membres assurant une répartition équilibrée au sein du territoire du SCoT.

Le Comité de pilotage, avec ou sans partenaires extérieurs, s'est réuni à **20 reprises** entre le 28 mars 2012 et le 24 mai 2016.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de préparation et afin d'associer au plus près les communes et les partenaires, le SCoT a permis les rencontres suivantes :

- Mars 2013 : réunion avec les acteurs économiques
- Octobre 2015 : présentation des enjeux SCoT à Horbourg Wihr
- Décembre 2015 : présentation des enjeux SCoT à Herrlisheim
- Avril 2016 : présentation des enjeux SCoT à Sundhoffen
- Juin 2016 : présentation des enjeux SCoT à Weckolsheim

Les commissions thématiques de travail

Ouvertes à l'ensemble des élus du territoire, ces commissions ont permis d'ouvrir les échanges sur des thèmes scindés en trois groupes :

- Démographie- Logement- Transports et déplacements
- Economie/ commerce
- Environnement et Développement Durable

A noter que le volet agricole a été abordé à travers chacun de ces trois groupes.

Ces commissions ont accueilli en moyenne une trentaine d'élus et se sont déroulées lors de chacune des étapes du SCoT :

- Février 2013 : commissions pour le diagnostic
- Juillet 2014 : commissions pour le PADD

- Février 2015 : commissions pour la phase DOO

Le Comité technique

Il assure le suivi technique de la procédure. Il pilote et oriente les travaux des bureaux d'études et prépare les éléments qui sont présentés au Comité de pilotage puis au Comité syndical.

Il est composé des techniciens du Syndicat Mixte et des bureaux d'études. Le Comité technique s'est systématiquement réuni préalablement à l'organisation des comités de pilotage / comités syndicaux (soit une trentaine de fois).

III. La mise en œuvre de la concertation avec la population

1. Avis d'information et comptes rendus dans la presse locale

Des avis d'informations ont permis d'inviter la population à participer aux travaux de révision du SCoT et de l'informer de chacune des étapes de sa révision.

Scot Un site, un logo et beaucoup de discussions...

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges est en voie de révision. « Je ne me laisserai pas engager dans ce débat. J'entends aussi les craintes légitimes des commerçants et artisans du secteur », a poursuivi Yves Hemedinger.

Approuvé à l'unanimité en juin 2011, le document de planification de plus de 400 pages sur l'aménagement du territoire concernant 61 communes du secteur entre dans une nouvelle phase.

Le président compte également sur internet pour « impliquer » les habitants dans ce débat qui doit se solder en 2014 par la définition des objectifs avant ratification par les 122 délégués en 2015.

Un logo qui, selon Yves Hemedinger, reflète « la diversité du paysage » du SCOT Colmar-Rhin-Vosges, a été dévoilé. Il doit donner une plus grande visibilité au syndicat mixte portant le SCOT.

www.surferr.com www.scot-crv.fr

L'Alsace, Samedi 17 novembre 2012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Le SCOT Colmar-Rhin-Vosges s'empare de l'économie

Une méthode et un cap

Le schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges va se conformer au Grenelle II et s'empare de l'aménagement commercial. Son président Yves Hemedinger entend poursuivre la même méthode de concertation qui avait permis de battre le document initial.

ADOPTÉ EN MARS 2011, mis en œuvre sans aucun recours, le Schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges (SCoT-CRV) est un document de planification de l'aménagement du territoire qui couvrait la vallée de Munster au Rhin en passant par l'agglomération colmaraise. Opposable aux documents d'urbanisme tels que les PLU ou les PLU, il concerne 61 communes, soit 150 000 habitants. À peine a-t-il été appliqué qu'il va entrer dans une phase de révision. Objectif : se mettre en conformité avec les normes du Grenelle II de l'environnement et le 1^{er} janvier 2016, actualiser ses données qui datent des années 2006-2007 et créer un document d'aménagement commercial (DAC), le principal nouveauté.



Yves Hemedinger, le président du SCOT Colmar-Rhin-Vosges aime le repère : « Le Centre Alsace n'est pas une île ».

« Les frontières ne sont pas étanches entre les SCOT ». « Le Centre Alsace n'est pas une île », aime à répéter Yves Hemedinger. Cette opinion n'a d'ailleurs été confirmée que lors d'une discussion de fond déposée au SCOTCRV et dotée d'inscrire dans le Centre Alsace, précise le conseiller régional qui estime que « les frontières ne sont pas étanches entre les SCOT ». « Le Centre

ceux de Sélestat et de Ribeauvillé. Le dossier du village de marques de Sainte-Croix-Viviers fera inévitablement apparition dans le débat. Yves Hemedinger se fait aussi « révéler qu'il constitue l'élément central de la révision ». « Ce n'est pas un Gosplan. En tant que président, il souhaite rester « neutre ». Mais à titre personnel, « j'ai entendu l'inquiétude des commerçants et des artisans. La période économique est tendue. Il faut veiller aux équilibres et au commerce de proximité », glisse-t-il. Le SCOTCRV révisé devait être ratifié par le comité syndical en 2015. « Il devra fixer un cadre acceptable pour notre territoire. Ce n'est pas un Gosplan », précise Yves Hemedinger, qui entend veiller à ce que les communes continuent d'avoir une certaine liberté ». **FRANCK BUCHY**

DNA, 20 novembre 2012

L'Alsace 15 février 2013

Commerce Un débat de grandes orientations et d'un centre de marques

Une trentaine d'états et d'acteurs économiques ont débatté sur le plan théorique commercial à intégrer au schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges, qui se veut mercantile sur un territoire, mercredi soir à Colmar.

Et le village de marques ?

« Le Scot n'a pas pour vocation de donner l'avis ou non au village de marques, il définit des principes qui permettent de dire si un projet est ou non réalisable », avance prudemment Vincent Houdé, président des Vitaires de Colmar. Association présente mercredi soir « pour apporter sa réflexion » : « Quels sont les enjeux liés au développement commercial ? La maîtrise de l'équilibre commercial sur le territoire, la maîtrise à la prise en compte de l'évolution de la population à l'est, l'objectif... »

« Le Scot n'est pas un Gosplan », précise Yves Hemedinger, qui entend veiller à ce que les communes continuent d'avoir une certaine liberté ». Le SCOTCRV révisé devait être ratifié par le comité syndical en 2015. « Il devra fixer un cadre acceptable pour notre territoire. Ce n'est pas un Gosplan », précise Yves Hemedinger, qui entend veiller à ce que les communes continuent d'avoir une certaine liberté ». **FRANCK BUCHY**



Une soirée de réflexion et d'information sur le commerce dans le territoire. Photo Hervé Klein

EDITION DE COLMAR
MARDI 19 MARS 2013
1,00 €

TERRITOIRES SCOT Colmar-Rhin-Vosges
« La révision dans la concertation »

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges est en cours de révision. Le 17 mars 2013, son président Yves Hemedinger a initié une concertation avec les acteurs économiques du territoire. L'objectif est de définir un schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui tienne compte des enjeux économiques et sociaux du territoire. Cette concertation a permis de recueillir les avis et suggestions des acteurs économiques et de les intégrer dans le processus de révision du SCoT.

DNA, 13 mars 2013

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

L'habitat en question

Soucieux « d'accompagner les communes » du SCOT Colmar-Rhin-Vosges, son président Yves Hemedinger a organisé un séminaire sur l'habitat autour des besoins des habitants, des réalités de la consommation foncière et des outils à disposition des élus.

Yves Hemedinger souhaite que le Schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges (SCoT) dépasse le statut de document normatif en matière d'aménagement du territoire pour devenir un document de soutien aux 61 communes membres. C'est dans le cadre de « sa mission d'accompagnement » que le syndicat mixte organisait hier matin son premier séminaire basé sur l'habitat ; un choix qui s'imposait dans un contexte législatif en constante évolution, notamment suite au Grenelle de l'environnement.

« Notre territoire Colmar-Rhin-Vosges se veut attractif pour les ménages et nous souhaitons pouvoir accueillir de nouvelles populations dans un cadre de

vie préservé », explique Yves Hemedinger en estimant « aujourd'hui nécessaire au territoire d'offrir un habitat de qualité tout en respectant les exigences réglementaires d'économie d'espace ». La réflexion a donc porté sur deux thèmes : les besoins en habitat et les réalités de la consommation foncière dans la région, le département et sur le territoire du SCoT d'une part ; les outils à la disposition des élus d'autre part. Plusieurs personnes ressources ont intervenues pour éclairer les élus et animer le débat : Clara Jezewski-Bec (Région Alsace), Sophie Mosser (DREAL Alsace), Alexandre Probst (ADIL 68/Observatoire Habitat 68), Thomas Coquerel (DDT68), Frédéric Monin-Guénot (Parc naturel régional des Ballons des Vosges) et Olivier Kinder (ICADE PROMOTION, vice-président de la Fédération des promoteurs immobiliers d'Alsace-Lorraine). Quelques 45 élus ont participé à la réunion, signe que « les élus se posent des questions sur ce dossier », note Yves Hemedinger.

F. BY

DNA, 7 novembre 2013

Un plébiscite. Seul candidat à sa propre succession, Yves Hemedinger vient d'être réélu à la présidence du Schéma de cohérence territoriale Colmar Rhin Vosges (SCoT) par 95 voix sur 96 exprimées. Cette unanimité du comité syndical démontre que la méthode de concertation et de recherche de consensus qu'il applique depuis plusieurs années convient.

« Faire de l'urbanisme et de la maîtrise foncière un outil au service de l'économie, et non pas un frein »

« Vous pouvez compter sur moi pour être un président qui dialogue, concerte et veille à l'unité du territoire », a lancé Yves He-



Yves Hemedinger a été réélu président du SCoT Colmar Rhin Vosges par les délégués des 60 communes membres. PHOTO DNA - NICOLAS PINOT

medinger à la centaine d'élus présents. Il a aussi souligné sa volonté de faire du SCoT « un outil destiné à aider, voire à conseiller les communes dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme ». Et rappelé son respect des prérogatives de maires.

Les enjeux

La feuille de route qu'il a esquissée compte organiser « une coexistence offensive entre la protection de l'environnement et le développement économique ». C'est dans cette perspec-

tive qu'Yves Hemedinger veut « concilier le rural et l'urbain » et « travailler à l'attractivité de notre territoire ». « Veillons à ne pas mettre notre territoire sous cloche, mais au contraire, à en faire un axe de développement en renforçant nos liens avec les SCoT voisins du Centre

Alsace », a insisté celui qui veut faire sortir le Centre Alsace de son isolement. Sur un plan plus politique et stratégique, Yves Hemedinger proposera à son bureau d'envoyer un avis favorable au schéma régional de cohérence écologique. S'il ne l'a pas mentionné lors de son installation, il devra aussi gérer l'épineux dossier du Village de marques de Sainte-Croix-en-Plaine à l'occasion de la révision du SCoT. Rien d'étonnant donc à ce que les élus soient invités à un séminaire sur le commerce et l'économie le 18 juin.

Le nouveau Bureau

Renouvelé à plus d'un tiers lors des dernières élections municipales, le comité syndical compte 120 délégués qui représentent 60 communes réparties dans les cantons de Münstereim, Colmar-Sud, Colmar-Nord, Andolsheim, Neuf-Brisach et Wintzenheim, soit 150 000 habitants. Le bureau, élu à l'unanimité, se compose de 15 membres : 1^{er} vi-

DNA 23/05/14

« Concertation et unité »

Président sortant du Schéma de cohérence territoriale Colmar Rhin Vosges, Yves Hemedinger a été reconduit dans ses fonctions. Il entend poursuivre son action dans « la concertation » et plaide pour « une coexistence offensive entre la protection de l'environnement et le développement économique ».

ce-président : Pierre Dischinger (Münstereim) ; 2^e vice-président : Christian Klingler (Houssen) ; 3^e vice-président : André Beyer et 4^e vice-président : Philippe Mas (Volgelshem). La secrétaire est Patricia Migliaccio. Les dix assesseurs sont : Gérard Hug, Christian Zimmermann, Serge Nicole, Jacques Muller, Florence Bernard, Christian Robert, Paul Bass, Gilbert Meyer, François Heymann et Bernard Zinglé.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit un projet de territoire pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux pour préserver l'environnement. La loi Grenelle II a renforcé les objectifs des SCoT qui s'imposent aux documents d'urbanisme des communes avec lesquels ils doivent être compatibles.

Le SCoT Colmar Rhin Vosges a été approuvé le 28 juin 2011 ; il est en cours de révision.

FRANCK BUCHY

DNA, 23 mai 2014



DNA, 8 avril 2016

2. Informations sur le site internet

➔ www.scot-crv.fr

Depuis le lancement de la révision du SCoT le site internet du SCoT Colmar Rhin Vosges a fait l'objet de nombreuses publications permettant d'informer tout un chacun de l'avancement de la procédure et également de mettre à disposition un certain nombre de documents. Dans la rubrique SCoT, les documents ont été systématiquement mis en téléchargement dès qu'ils ont été validés par les instances.



La fréquentation importante de ce site internet montre l'intérêt réel porté à cette étude :

2012 : 466 visiteurs différents

2013 : 2044 visiteurs différents

2014 : 2160 visiteurs différents

2015 : 2716 visiteurs différents

Janvier à avril 2016 : 728 visiteurs différents

3527 documents téléchargés depuis 2012

3. Registre dans les mairies et au siège du Syndicat Mixte

☐ Registre dans les mairies et au siège du Syndicat Mixte

A l'occasion de la révision du SCoT, l'ensemble des documents validés ont été mis à la disposition du public dans chaque mairie et au siège du Syndicat Mixte : un exemplaire du diagnostic et de l'état initial de l'environnement / le PADD / le DOO. A ces documents était associé un registre mis à la disposition de la population pour qu'elle puisse y consigner ses remarques.

À cette occasion, **aucune personne et/ou association** n'a consigné leurs de remarque.

-0 personne sur les communes,

-0 personne au siège du Syndicat Mixte.

☐ Courrier adressé au Syndicat Mixte

Depuis la rubrique « SCoT » du site internet il était indiqué que la population pouvait adresser ses questions et/ou remarques à une adresse spécialement créée pour la circonstance.

Aucune personne n'a utilisé ce media afin de transmettre ses remarques.



4. Conférence de presse

En novembre 2012, le Président du SCoT a rencontré la presse afin d'y présenter les objectifs poursuivis par la révision du SCoT, le projet de calendrier ainsi que le nouveau site internet.

IV. La mise en œuvre de la concertation avec les partenaires associés

Le code de l'urbanisme prévoit qu'un certain nombre de personnes publiques soient associées ou consultées lors de la révision d'un SCoT.

Outre les rencontres « informelles » avec les partenaires, la démarche de révision du SCoT a permis la rencontre des personnes publiques associées aux trois temps forts de l'étude :

- Septembre 2013 : présentation de l'actualisation du diagnostic stratégique et de l'état initial de l'environnement + discussions sur les enjeux issus de cette phase (documents adressés 3 semaines auparavant),
- Janvier 2015 : présentation du PADD et recueil des remarques (document adressé 3 semaines auparavant),
- Avril 2016 : présentation du DOO (documents adressés 3 semaines auparavant).

V. Synthèse

Au total, entre mars 2012 et mai 2016, **75 réunions** (ateliers, séminaires, visites de terrains...) ont permis à la population et aux partenaires associés de s'exprimer sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et orientations du projet de SCoT.